DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 13901

MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

DE JUSSY / « LA LOURE »

(Création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone sportive)

Plan N° 30224-523

Conformément à l'article 16, alinéas 5 et 6, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (L 1 30 ; LaLAT), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 13901 tendant à la création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone sportive située au lieu-dit « La Loure ».

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : *https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation* ;

- **à la mairie de Jussy**, 312, route de Jussy (heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h. à 12h. et de 15h30 à 18h., le vendredi de 9h. à 12h., fermé l'après-midi. Tél. 022 888 15 15.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **9 décembre 2026**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le changement d'affectation visé par le projet de loi peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : **9 novembre 2026**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Nicolas WALDER